
DECRET N° 96-357 du 26 Août 1996

Portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin pour l'Exercice 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation Le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication et les textes subséquents ;
- SUR Rapport du Ministre de la Culture et de la Communication ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Juillet 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) pour l'Exercice 1996 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

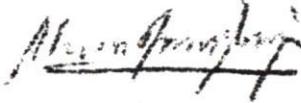
Fait à Cotonou, le 26 Août 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.- .../...

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



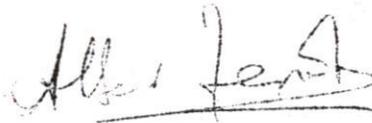
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Culture et de la Communication,



Timothée A. ZANNOU.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,



Albert TEVOEDJRE
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MF 2 MPREPE
2 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-